

beaux arts, les heures fortunées de l'illustre couple, lorsque le jour destiné à combler la joie du peuple Anglois se convertit tout-à-coup en un jour de deuil et de consternation. Nous n'avons point la force de retracer les détails douloureux de cette funeste catastrophe ; hélas ! ils pèsent encore sur tous les cœurs, — et aucune langue humaine n'est assez puissante pour proclamer dignement et nos pertes et nos regrets. H. M.

---

### MONUMENT NATIONAL,

A la mémoire de Son Altesse Royale feu la Princesse CHARLOTTE DE GALLES ET SAXE-COBOURG, pour l'érection duquel on propose une Souscription générale, sous les auspices de Son Altesse Royale la DUCHESSE d'York. — A l'effet de rendre l'offrande aussi générale que le sentiment du regret est sincère, on ne recevra nulle souscription excédant *Une Guinée* de la part d'aucune personne ; tandis que la *moindre somme* sera acceptée *comme un tribut de respect*.

---

A une Assemblée des Citoyens de Québec, convoquée en conséquence d'une lettre adressée au LIBUT. COLONEL BOUCHETTE, Arpenteur Général de la Province, par le Secrétaire du *Cenotaph Committee* de Londres, pour l'érection d'un Monument National consacré à la mémoire de feu Son Altesse Royale la Princesse CHARLOTTE DE GALLES ET SAXE-COBOURG, par lui lue et dont la teneur suit :—

LONDRES, le 10 Juillet, 1818.

MONSIEUR,

Le Comité de Cénotaphe a l'honneur de vous envoyer ci-incluse une proposition pour ériger un Monument National à la Mémoire de la défunte Princesse Charlotte de Galles et de Saxe-Cobourg, dans la persuasion qu'un grand nombre de Sujets Britanniques, qui résident au loin, s'uniront dans l'expression générale de respect de la Mère-Patrie pour les vertus de notre défunte Princesse. Si, Monsieur, vous jugez à propos d'employer votre influence pour cet objet intéressant, le Comité se croira honoré, et promet de remplir son devoir en publiant dans les Papiers de